



**ASSOCIATION NATIONALE DES PUPILLES DE LA NATION
ORPHELINS DE GUERRE OU DU DEVOIR**

Affiliée à la Fédération MAGINOT sous le numéro de groupement 114

Président National : Monsieur André LECOQ – La Tourtonnière – Courménéil – 61310 GOUFFERN en Auge
Tél : 02 33 35 62 31 – Mail : lecoq-andre@orange.fr – Site Internet : www.anpnogd.net

Le 25 Février 2022

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 23 Février 2022 au Siège de la Fédération André MAGINOT
A PARIS « FNAM » - 24 bis, bld Saint Germain – 75005**

Etaient présents à cette réunion par ordre alphabétique :

**Mme. BONNET Janine – M. BRUN Claude – M. DIDIER François – M. GIBOIRE Georges –
Mme. GRAËFFLY Nicole – M. HELL Paul – Mme. JACOB.PONT Françoise –
M. LABACHE Jean-Claude – M. LECOQ André – M. NOVI Armand – M. PARTY Marc.**

Absents avec Pouvoir : Monsieur DEVROE Bernard, **donnant pouvoir à M. FOUREZ Jean,**
Madame Françoise MAZET, **donnant pouvoir à M. GAETTER Jean-Marie,**
M. SECHAUD André, donnant pouvoir à Mme. GRAËFFLY Nicole.

Le Président National André Lecoq ouvre la réunion du 23 Février, à 10 h 15. Il remercie la présence des Membres du Conseil d'Administration qui se sont déplacés.

Le Conseil d'Administration peut commencer selon l'ordre du jour mentionné dans la convocation adressée.

1. Bilan financier 2021.

M. Marc PARTY sur la demande du Président National poursuit ses responsabilités au poste de Trésorier après le retrait de M. Georges GIBOIRE. Les vérifications des comptes ont été faites par l'expert-comptable YZICO VERDUN, le 10 février 2022 à Dieue sur Meuse.

Compte de résultat 2021, gestion de l'exercice du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2021.

Les documents sont présentés sur écran et chaque Administrateur en a une copie.

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2021 est de 122 798 euros et 61 centimes.

Le Bilan financier est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés par pouvoirs du Conseil d'Administration. – Pour : 14 voix – contre : 00 voix – abstention : 00 voix –

Le Président, André LECOQ remet à M. Marc PARTY, un chèque dont la somme représente la participation des Délégations de l'ANPNOGD en reconnaissance des tâches accomplies par Marc PARTY depuis le décès de Mme. BEAULIEU, avec le cumul de la Trésorerie et du Secrétariat.

M. Marc PARTY remerciement chaleureusement, en annonçant qu'il en fera profiter son arrière-petit-fils qui devrait être opéré pour la troisième fois, de la cataracte. Sa famille en aura certainement un bon usage.

2. Remboursement des frais de déplacement Présidents de délégation et membres du C.A.

Il avait été envisagé que les remboursements de frais de déplacements ne seraient plus couverts par le National mais qu'il faudrait en faire une déclaration sur le revenu fiscal.

Au vue du bilan financier qui est positif, les frais de déplacements avec justificatif, pour le train 2eme classe et Taxi le cas échéant seront pris en charge par le National.

3. Destination du drapeau national.

M. André LECOQ demande à Mme Janine BONNET si elle a rapporté le drapeau National comme il lui avait été demandé par lettre recommandée.

Réponse négative de sa part. Elle n'a pas apprécié cette démarche et vu son âge, elle ne voit pas comment elle aurait pu le faire.

Pourquoi alors, M. Jean ZAZERRA ne l'a-t-il pas fait, en tant que porte-drapeau ?

Réponse de Mme. Janine BONNET : Il est en vacances actuellement.

Pourquoi ne pas laisser le drapeau à Paris ?

Réponse de M. André LECOQ, le drapeau National doit rester chez le Président, celui-ci doit savoir où et chez qui il est ! Il n'y a pas qu'à Paris qu'il peut y avoir des Commémorations importantes de la Mémoire ! Dans l'Orne, dans l'Est, ou ailleurs...

Comment faire quand on en aura besoin ?

Réponse de M. André LECOQ : Il sera expédié par colis postal.

Mme. Nicole GRAËFFLY signale que le 77 n'a aucunement demandé de récupérer le Drapeau National, nous pensons qu'il doit tourner et qu'il n'ait pas la possession d'une Délégation.

Précision de M. André LECOQ que le Porte-drapeau du National soit un « Pupille de la Nation ».

4. Bilan de la réunion au Sénat.

Deux documents sont évoqués : 1^{er} La lettre adressée à Mme Janine BONNET par Michèle CHRETIEN- CECCHINI qui remercie M. LECOQ et Mme BONNET de lui avoir permis de participer à la réunion du 10 décembre 2021 au Sénat.

C'est un bilan qui se résume au regret du manque de connaissance de nos intervenants sur le thème « Pupilles de la Nation » et « Pupilles de l'Etat » celles et ceux qui sont adoptés suite à un abandon ou à une défaillance de l'autorité parentale. Ainsi les « Pupilles de la Nation » relèvent du Ministère des Anciens Combattants.

Pour Mme CHRETIEN-CECCCHINI il y a eu des propos émouvants et une certaine empathie mais sans engagement réel de la part du Sénateur des Hauts de Seine, Xavier IACOVELLI, ni de Mme la Députée, ni remplaçante de Mr ATTAL et du Directeur de l'ONAC 92.

2^{ème} la réponse à M. LECOQ de M. Bernard GARNIER après lecture de la lettre de Mme CHRETIEN-CECCCHINI.

Reprenant le fait qu'il y a eu une confusion sur les deux thèmes de « Pupilles ». Pour lui il y a eu un certain mépris, réunion courte et sans beaucoup d'échange en la présence des Intervenants.

En conclusion le Sénateur et le Député se sont engagés à faire une lettre auprès du Gouvernement de la part de la suppléante de M. Gabriel ATTAL.

En conclusion, d'après-lui une banale séance de « calinothérapie ».

Questions : 1 « Action avec Assemblée Nationale ».

2 « Lettre aux Candidats à l'Election Présidentielle. »

Un tour de table est proposé.

La question 1 = Arrêter : 10 – Continuer 2 – Sans avis – 1.

La question 2 = Tout le monde est d'accord.

5. Courrier unique à tous les futurs candidats à l'élection présidentielle.

Le 8 mars prochain, les candidats seront désignés, deux lettres ont été proposées. Une par Mme Françoise JACOB-PONT et une par M. NOVI et M. LECOQ.

Elles sont distribuées à chacun et elles ont déjà fait l'envoi par email.

Elles sont approuvées sous les deux formes ;

Un modèle pour les Candidats à l'Election Présidentielle et un autre pour tous les Adhérents.

Ceux-ci devront être envoyés à toutes les Délégations.

Reprise à 14h.

6. Journal « Les Oubliés » de l'histoire.

Deux devis ont été fait, l'un par M. Armand NOVI de 950 € et l'autre par M. André LECOQ, chez ANAIS de 2 300 €.

M. André LECOQ explique que cette entreprise a déjà travaillé avec notre Association et qu'elle fait travailler des personnes avec un handicap physique ou mental. La Fédération Maginot, nous reverse chaque année une certaine somme, « Enveloppe Solidarité ». Soit 12 000 € cette année.

Après vote à mains levées, tout le monde donne son accord pour donner l'impression de notre Journal à l'entreprise ANAIS.

M. André LECOQ a reçu par des délégations de projets pour paraître dans le dernier numéro du Journal, cela pour 24 pages. Il faudra un délai de 15 jours pour l'impression.

7. Questions diverses :

✓ Changement d'appellation de la délégation des Hauts de France.

La Délégation du Nord est à présent composée du 02 – 59 – 60 – 62 – 80. Vu l'extension de la Délégation une proposition pour cette appellation : HAUTS DE FRANCE.

Proposition adaptée à l'unanimité.

Les Délégations de Vendée et du Tarn ont remis leurs Adhérents au National, voir quels départements limitrophes peuvent reprendre ces deux départements ?

✓ Sollicitation au Poste de Vice-Président de Marc PARTY, Trésorier National.

Il est entendu que M. Marc PARTY reste Trésorier National, en ce qui concerne le poste de Vice-Président, il fera l'objet d'un vote à bulletin secret ainsi que pour les autres vice-Présidents.

Fin du conseil 15h45

Date du prochain Conseil : pas de date fixée

Diffusion : Membres du Conseil d'Administration

Nicole GRAËFFLY
Secrétaire Nationale



André LECOQ
Président National

